



plan
D'ACTION
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
à l'égard des personnes handicapées

ACTIONS du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

PRÉAMBULE

Ce troisième plan d'action à l'égard des personnes ayant des limitations circonscrit l'ensemble des actions privilégiées par le ministère des Transports (MTQ) pour l'année financière 2009-2010 afin de diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et atténuer les lacunes qui en découlent.

Ces obstacles ont été exposés dans l'État de situation réalisé par le Ministère en 2006 et plusieurs demeurent encore présents. Les aménagements à effectuer sur les infrastructures et les différents moyens de transport pour éliminer tous ces obstacles nécessitent des investissements importants en argent et en temps. On estime par ailleurs de cinq à dix ans la période nécessaire avant que diffère de façon significative le portrait exposé dans l'état de situation mentionné ci-dessus. Cet horizon coïncide d'autre part avec celui retenu par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le gouvernement pour fins d'actualisation de la politique d'ensemble, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Le portrait de notre organisation brossé dans l'État de situation de 2006 demeure valable aussi. Cet état de situation continue donc à servir de référence pour les plans annuels d'action qui succèdent et qui apparaissent dans le site WEB du Ministère.

Comme pour les plans antérieurs, le plan d'action pour l'année en cours présente sous forme de tableau les interventions que le Ministère entend mener. Les champs d'activités ciblés dans ce tableau sont les suivants:

- l'accessibilité des lieux et des infrastructures;
- l'accueil, les communications et la documentation;
- la disponibilité et l'adaptation des services de transport;
- l'embauche et le soutien en emploi des personnes ayant des limitations;
- la recherche, le développement et la planification.

Ces champs correspondent aux activités relevant de la majorité des directions du Ministère. Référant aux divers documents produits par l'OPHQ, une équipe multidisciplinaire a travaillé de concert avec chacune de ces directions pour évaluer le résultat des actions passées et formuler les actions à venir. Le coordonateur de services aux personnes handicapées du Ministère, Monsieur Christian Dufour (418-644-9140, poste 2227), anime ce groupe de travail.

Plusieurs des actions que souhaite mener le Ministère en vue d'inclure les personnes ayant des limitations dans l'organisation de même que dans la prestation des services offerts à l'ensemble des citoyens nécessitent la collaboration de différents autres acteurs du secteur des transports. Ces acteurs tout comme plusieurs des actions et programmes relevant de leur responsabilité et qu'il importe d'arrimer avec ceux du Ministère sont mentionnés dans le présent plan d'action. Le Ministère invite tous ces partenaires à poursuivre les efforts déjà consentis en ce sens.

Enfin, ce plan d'action a été adopté par les autorités du Ministère en date du...juin 2009. Il s'inscrit de plus dans le Plan global de mise en œuvre de la politique *À part entière* à laquelle souscrit le Ministère.

NOTE : Quelques actions et indicateurs de ce plan d'action proposent des mesures dépassant le cadre du 31 mars 2010. Néanmoins, il est apparu pertinent de les inclure dès maintenant vu qu'ils permettent de broser un tableau plus complet des démarches en cours pour diminuer les obstacles et combler les lacunes rencontrés par les personnes ayant des limitations. L'analyse qui sera faite du bilan prochain devra donc tenir compte de cette réalité dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs et ce, tant à l'interne que par l'ensemble des ressources impliquées, notamment à l'OPHQ.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Accessibilité des lieux et des équipements		<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux demandes individuelles d'aménagements particuliers, lieux et équipements adressées par les employés ayant des limitations, notamment en lien avec le suivi de la directive 2-1-9 du <i>Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement en bureau</i> traitant de leur accessibilité universelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des demandes et taux de réponse à ces demandes 	Toutes les directions
		<ul style="list-style-type: none"> Corriger au besoin et lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes handicapées d'accéder aux lieux de façon complètement autonome. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des travaux effectués 	DCRM et DT
		<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité du siège social en regard notamment de: <ul style="list-style-type: none"> L'accroissement de la visibilité de la signalisation en rapport avec l'accessibilité des lieux; L'amélioration de l'identification des espaces de stationnement dédiés; La modification de salles de toilettes existantes en les rendant universellement accessibles; L'ajout d'ouvre-portes automatiques; L'évaluation de la possibilité de modifier les panneaux de contrôle d'ascenseurs pour les rendre accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des adaptations effectuées 	DCRM et DGPST
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des modalités récurrentes de sensibilisation des gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement des lieux conformes aux normes de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et description sommaire de ces modalités 	DCRM
Accessibilité des infrastructures		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux relativement aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations en regard notamment : <ul style="list-style-type: none"> Des carrefours plans lors de la révision en juin 2010 du Tome I – Conception routière, chapitre 8, sections 8.1 (identification de ces personnes) et 8.3 (spécifications techniques); De l'accès au trottoir de certaines structures lors de la révision en octobre 2010 du Tome II – Construction routière, chapitre 6. 	<ul style="list-style-type: none"> Tome 1 - Chapitre 8 révisé (juin 2010) Tome 2 - Chapitre 6 révisé (octobre 2010) 	DSO

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Accessibilité des infrastructures (suite)		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec Kéroul, l'OPHQ et Vélo Québec à la mise en œuvre d'un projet de campagne de sensibilisation au partage de la Route verte par tous les usagers, dont ceux utilisant des aides à la mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de campagne de sensibilisation 	DSO
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer divers travaux d'aménagement dans le cadre du volet amélioration de la Route verte et portant plus spécifiquement sur l'élimination d'obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des travaux effectués pour éliminer ces obstacles 	DSO
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile - volet transport actif. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et description sommaire des projets subventionnés 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la possibilité d'identifier de façon systématique au sein de chacune des directions territoriales (DT) les obstacles rencontrés par les personnes handicapées circulant sur les voies publiques (carrefours giratoires, signaux lumineux, passages piétonniers et autres) en vue d'en rendre compte annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation des mesures retenues 	DGMO et DGQE
		<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Exemples de rencontres effectuées et de résultats obtenus 	DT
Parcs routiers et villages-relais		<ul style="list-style-type: none"> Construire 5 nouvelles aires de services; Améliorer graduellement en termes d'accessibilité universelle les haltes routières existantes; Mettre en place graduellement, sur une période de quatre ans, quarante-cinq (45) villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles dans un délai de cinq ans suivant leur accréditation : accréditation de 16 autres villages-relais durant l'année 2009; Sur une période de 5 ans suivant l'obtention de l'appellation « Village-relais », exercer un suivi des travaux qui doivent être réalisés pour rendre les établissements universellement accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et identification des aires de services construites Identification des améliorations apportées Nombre de villages-relais mis en place en 2009 Nombre de villages-relais conformes à la Charte de qualité 	DPR DT DPR DPR

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Accueil, communications et documentation		<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une fiche d'information destinée au personnel qui doit accueillir un nouvel employé vivant avec des limitations. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche complétée 	DC et DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les engagements ministériels à l'égard des personnes handicapées lors des journées d'accueil pour les nouveaux employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Allocution prononcée par la Direction des ressources humaines lors des journées d'accueil 	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux de mise à niveau du site Web en référence aux normes d'accessibilité de niveau 2 du Web Content Accessibility Guidelines (WCAG). Lorsque cela est possible, rendre le site WEB conforme aux normes d'accessibilité de niveau 3 du WCAG dont l'application est exigée par le Web Accessibility Initiative (WAI) et s'assurer que tous les nouveaux projets ou dossiers à paraître dans le site respectent les normes WAI. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage atteint (niveaux 2 et 3) 	DC
		<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format PDF sur le site Internet de même que dans l'intranet. À cet effet, informer les édimestres en territoire de la nouvelle procédure à suivre quant aux dépôts des documents. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux fichiers déposés 	DC
		<ul style="list-style-type: none"> Ajouter l'option agrandir ou réduire la grosseur des caractères sur le site Internet du MTQ, sur le site Québec 511 et dans la section Web <i>Personnes ayant des limitations</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorations apportées 	DC
		<ul style="list-style-type: none"> Recueillir les commentaires et besoins qui seront soumis à l'égard de la section Internet « Personnes ayant des limitations » et apporter les modifications si applicables. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des commentaires soumis et des changements réalisés à la page Web 	DC
		<ul style="list-style-type: none"> Partager l'information et sensibiliser le personnel du Ministère aux réalités et aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la <i>semaine québécoise des personnes handicapées</i> tenue en juin de chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des actions apportées 	DRH et DC
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer en lien avec le registre des plaintes et demandes d'intervention (GPL-6004) les autres moyens (511, GCO, DT) permettant d'avoir un portrait plus significatif de l'ensemble des plaintes ou demandes d'améliorations formulées au Ministère en regard de l'ensemble des services qu'il offre aux personnes ayant des limitations. 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations effectuées 	BSM

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Transport terrestre		<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées dans le cadre 2008-2012. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 4 à 5 % du taux annuel d'achalandage 	DTTP et DT
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux du comité interministériel MAMROT-MTQ-OPHQ (Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire) afin de compléter la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport présenté, nombre additionnel de municipalités desservies, pourcentage de population et de services ajoutés 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) afin d'optimiser les services de transport adapté régionaux, ce qui devrait conduire à une nouvelle approche de financement visant à favoriser une gestion optimale de l'aide financière accordée par le MTQ et l'AMT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente conclue pour l'application d'une nouvelle approche de financement pour l'AMT 	DGMO et DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le formulaire de demande d'admission au transport adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau formulaire complété et diffusion auprès de la clientèle 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des partenaires au printemps 2009, projet de règlement à l'hiver 2010 et Règlement en vigueur au 1^{er} juillet 2010 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de formation disponibles 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre de concert avec l'OPHQ les travaux en vue d'implanter une carte universelle d'accompagnement pour les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des partenaires de la DTTP aux fins d'implantation de cette carte 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant – volet taxi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes autorisées en 2009-2010 et nombre de nouveaux taxis adaptés 	DTTP et DT
		<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que sera suivie la formation offerte aux chauffeurs de taxi sur le transport des personnes ayant des limitations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Date du début des cours, nombre de chauffeurs formés en 2009-2010 et, selon la Loi, totalité des chauffeurs formés avant le 31 décembre 2011 	DTTP

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Transport terrestre (suite)		<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la Loi concernant les services de transport par taxi pour : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'élargissement du territoire d'opération des titulaires de permis d'intermédiaires qui offrent exclusivement des services de transport au moyen de taxis accessibles aux personnes handicapées et des propriétaires de taxis accessibles sous contrat avec eux; - Obliger d'associer un taxi adapté à tout nouveau permis émis par la Commission des transports du Québec (CTQ), sauf dans les territoires suffisamment desservis par des taxis adaptés; - Renforcer les pouvoirs de la CTQ à l'égard des chauffeurs de taxi imposant une « surtarification » aux personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures retenues lors de la Commission parlementaire tenue au printemps 2009 • Adoption de la loi avant la fin de juin 2009 • Entrée en vigueur des modifications législatives 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Produire un guide à l'intention des autorités organisatrices de transport (AOT) pour l'accessibilité des services de transport collectif et diffusion de ce guide dans le cadre de sessions de formation/sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide complété • Diffusion du guide (automne 2009) • Diffusion des sessions (fin de 2009) 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures réalisées • Nombre d'AOT opérant les plateformes d'accès 	DTTP et DT
		<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au financement de l'installation d'ascenseurs dans cinq nouvelles stations du réseau de métro : Lionel-Groulx, Bonaventure, Berri-UQAM, Henri-Bourassa et Côte-Vertu. • Collaborer à la réalisation de diverses autres mesures comme l'installation de tuiles tactiles et d'appuis ischiatiques favorisant l'accessibilité du métro à l'ensemble des personnes à mobilité réduite. • Coordonner le Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal et y poursuivre les travaux inhérents avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'AMT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stations universellement accessibles 	DGMO, DIM, DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les infrastructures et les équipements de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny (train de l'Est) soient accessibles et poursuivre avec l'AMT le travail d'élimination des obstacles des autres lignes de train de banlieue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gares accessibles • Obstacles éliminés 	DGMO, DIM, DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les modalités 2007 - 2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant - volet autocar et terminus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'autocars adaptés • Nombre de terminus adaptés 	DTTP

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Transport terrestre (suite)		<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la Loi sur les transports pour rendre obligatoire à l'automne 2010 la formation des chauffeurs de berlines en transport scolaire - volet personnes ayant des limitations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du projet de loi à l'automne 2009 	DTTP
		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement du site Internet diffusant l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif et adapté au Québec (transport en commun, transport adapté, transport collectif en milieu rural, transport par autocar) et dont le plein fonctionnement est prévu pour la fin de 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du site espacebus.ca (automne 2009) 	DTTP
Transport ferroviaire		<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un projet-pilote avec une ornière de rail en caoutchouc permettant entre autres, la circulation plus sécuritaire et confortable au passage à niveau des personnes utilisant tant un appareil fonctionnel qu'un vélo. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du projet-pilote et évaluation du matériel 	DTMAF (STF)
		<ul style="list-style-type: none"> • Continuer l'identification des passages à niveau régulièrement empruntés par les personnes utilisant un appareil fonctionnel dans le cadre des activités courantes du STF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites identifiés 	DTMAF (STF)
Transport aérien		<ul style="list-style-type: none"> • Contacter les responsables des aéroports du MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger, si requis, les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes identifiées • Nombre de plaintes traitées 	DTMAF (STA)
Transport maritime		<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les divers partenaires concernés afin d'élaborer une stratégie pour corriger les obstacles vécus par les personnes handicapées et pour mettre en place les mesures nécessaires concernant l'accessibilité des bateaux de passagers naviguant au Québec et de ceux y effectuant des croisières ou des excursions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la stratégie • Mesures envisagées 	DTMAF (STMMVSL)
Sécurité en transport		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la participation au projet de recherche sur les aides à la mobilité (AMM) et les aides de transport personnel motorisé (ATPM) effectué avec la SAAQ et l'Université de Sherbrooke et dont l'échéance est prévue en 2010. • Inclure dans le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière les mesures élaborées à propos des personnes handicapées et adopter un cadre de référence à leur égard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étape déposé et rapport final amorcé • Mesures formulées • Cadre adopté 	DST
		<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la réalisation d'audits de sécurité routière, notamment dans les traversées d'agglomération, prendre en compte les besoins spécifiques pour le déplacement des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits effectués où ces besoins ont été pris en compte et description de ceux-ci • Identification des suites à leur donner 	DST

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OBSTACLES	ACTIONS 2009-2010	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS RESPONSABLES
Sécurité en transport (suite)		<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'élaboration de diagnostics locaux ou régionaux de sécurité routière en milieu municipal, en concertation avec les partenaires, étudier spécifiquement la sécurité des déplacements des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de diagnostics effectués où la sécurité des personnes handicapées est impliquée Mesures prises 	DST
Embauche et soutien en emploi.		<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées et rendre compte des résultats au Rapport annuel de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques sur l'embauche et le taux de représentativité atteint 	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stages proposés 	DG
Recherche et développement		<ul style="list-style-type: none"> Inclure des projets de recherche sur des sujets permettant d'atteindre les objectifs du Ministère à l'égard des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de recherche approuvés 	DDDER
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du critère permettant de repérer facilement dans le système les projets de recherche qui concernent les personnes ayant des limitations en lien avec la mise en ligne de la page WEB destinée spécifiquement aux <i>Personnes ayant des limitations</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats obtenus 	DDDER
Planification		<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de la Planification stratégique, notamment en regard de l'accessibilité des infrastructures et des services de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation des objectifs, cibles indicateurs retenus 	DP
		<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi de l'engagement du Ministère concernant les personnes ayant des limitations dans la Déclaration de services aux citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et description des interventions effectuées 	BSM (SAC)
		<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi et l'harmonisation du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées (PAPH) avec le Plan global de mise en œuvre de la politique à part entière (PGMO). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres et objets spécifiques d'intervention 	BSM et DTTP

Légende

AMT :	Agence métropolitaine de transport	DRH :	Direction des ressources humaines
CTQ :	Commission des transports du Québec	DSOI :	Direction du soutien aux opérations
BSM :	Bureau du sous-ministre	DST :	Direction de la sécurité en transport
DC :	Direction des communications	DT :	Direction territoriale
DCRM :	Direction des contrats et des ressources matérielles	DTMAF :	Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
DDDER :	Direction du développement durable, de l'environnement et de la recherche	DTTP :	Direction du transport terrestre des personnes
DG :	Direction générale	MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
DGQE :	Direction générale de Québec et de l'Est	MTQ :	Ministère des Transports du Québec
DGIT :	Direction générale des infrastructures et des technologies	SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
DGMO :	Direction générale de Montréal et de l'Ouest	SAC :	Service des affaires corporatives
DP :	Direction de la planification	STA :	Service du transport aérien
DIM :	Direction de l'Île-de-Montréal	STMMVSL :	Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent
DPR :	Direction des parcs routiers	STF :	Service du transport ferroviaire